

Le SNFA accélère le développement des menuiseries aluminium bas carbone pour répondre aux attentes du marché

Matériau privilégié pour les façades, les garde-corps, les pergolas et les vérandas, l'aluminium occupe toujours une place de leader sur ces marchés grâce à ses qualités techniques, architecturales et sa durabilité. Sur le marché de la fenêtre, l'aluminium est également largement plébiscité puisqu'il représente la 2^{ème} place en volume, derrière le PVC, et la 1^{ère} place en valeur.

L'évolution des réglementations - en particulier la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) et l'intégration de l'analyse de cycle de vie dans la RE2020 - transforme en profondeur le paysage du secteur. Pour rester compétitive, la filière doit accélérer sa transition écologique. Recyclable à l'infini et nécessitant seulement 5 % de l'énergie requise pour la production primaire, l'aluminium recyclé représente un levier stratégique.

Dans ce contexte, le SNFA accompagne ses adhérents - concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en aluminium et de cloisons démontables - vers la conception et la fabrication de solutions bas carbone.

L'ambition est clairement définie : structurer une filière française de recyclage de pointe et atteindre une boucle fermée d'ici 2030. Cet objectif repose sur une chaîne de recyclage entièrement maîtrisée, avec une montée en puissance dès 2026 pour porter les capacités à 200 000 tonnes afin d'être prêts à recycler 100 % des menuiseries en aluminium déposées.

Une filière engagée dans le recyclage et le bas carbone

Aujourd'hui, 96 % des menuiseries aluminium en fin de vie sont collectées. Cependant, une part importante de l'aluminium recyclé est revendue à l'étranger, notamment aux États-Unis où les déchets de l'aluminium sont taxés à environ 15 %, contre 50 % pour l'aluminium primaire.

Le marché de la menuiserie aluminium en France a ainsi tout intérêt à développer un cycle de recyclage en boucle fermée, créateur de valeur pour la filière. Premières étapes de cette chaîne de recyclage, **deux nouvelles fonderies ont vu le jour cette année**, Coralium, la première fonderie d'aluminium recyclé de France qui prévoit la production de 40 000 tonnes de billettes d'aluminium bas-carbone d'ici 2027, et Aluminium Group Solution qui prévoit la production de 80 000 tonnes de billettes d'aluminium bas-carbone par an. **D'ici 2026, la France devrait atteindre une capacité globale de 200 000 tonnes de recyclage par an.**

Dans cette démarche, **le SNFA collabore étroitement avec l'éco-organisme Valobat**, depuis 2022, notamment pour la mise en place de la REP.

Pour inciter les producteurs à réduire leurs déchets et à concevoir des produits plus durables, la loi AGEC et les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ont introduit l'éco-modulation. Ce nouveau mécanisme consiste à ajuster les contributions financières des producteurs en fonction de l'impact environnemental de leurs produits : moins celui-ci est polluant dans son cycle de vie, plus la contribution demandée est faible.

Pour les menuiseries aluminium, **la réduction peut atteindre 10 % si les profilés contiennent au moins 40 % d'aluminium recyclé**, et 30 % pour d'autres produits. Ce taux élevé de matériaux recyclés traduit une vraie volonté de décarbonation de la filière et son niveau de maturité.

Une démarche et des outils précurseurs sur le marché

Dans son rôle d'organisme de référence, le SNFA développe depuis plusieurs années des démarches volontaires pour soutenir ses adhérents. Dès 2015, il a créé le **LABEL fenêtrealu**, suivi du **LABEL façadealu** en 2017. Ces labels, basés sur un référentiel exigeant et des audits externes (Socotec), valorisent la qualité de fabrication française.

Aujourd'hui, ces labels évoluent avec l'intégration d'une mention Environnement, renforçant leur dimension écoresponsable. Les entreprises doivent démontrer leur implication dans la gestion optimale des déchets. Elles peuvent recycler, en boucle fermée, les déchets d'aluminium présents dans les ateliers et sur les chantiers, ou encore optimiser les emballages. Elles peuvent également travailler sur la décarbonation de la production. Enfin, la société doit désigner un ou plusieurs responsables chargés de la mise en œuvre efficace de la gestion des déchets et des actions de préservation de l'environnement. **En juin 2026, une nouvelle mention RSE viendra compléter le dispositif** pour valoriser encore plus la qualité de la production locale.

La démarche Alu+C- est également un levier essentiel pour valoriser une empreinte carbone réduite pour les profilés aluminium. Créée en 2018, en amont de la RE2020, la démarche Alu+C- est une initiative commune du SNFA et du GFA (Groupement des Fileurs d'Aluminium) pour impliquer les menuisiers dans une trajectoire de décarbonation ambitieuse. Cette démarche impose, aux entreprises volontaires, une traçabilité complète, de l'approvisionnement en billettes au processus de filage, en imposant des seuils carbone de profilés en aluminium et l'utilisation de matière recyclée avec un **minimum de 30 % d'aluminium recyclé** pour les fenêtres.

FDES collectives et configurateur : le SNFA prend une longueur d'avance

Afin de répondre aux nouveaux cadres de la RE2020, le SNFA a créé, en 2022, des **FDES collectives**, établies à partir de données réelles des adhérents. À partir de ces informations, le SNFA a pu établir des données moyennes par produit et fournir des FDES pour la majorité des produits représentés par le SNFA : façades, brise-soleil, garde-corps, cloisons amovibles et, dernière mise à jour en 2025, pour les fenêtres.

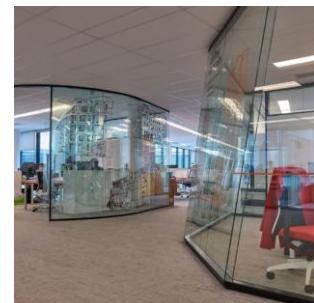
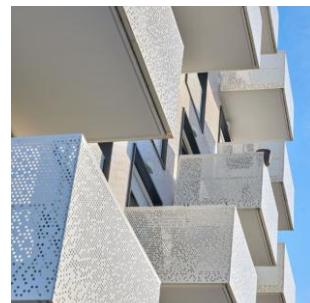
En 2026, le SNFA franchit une nouvelle étape avec la configuration personnalisée des FDES pour les portes, les façades légères à ossature aluminium et les vérandas. Aujourd'hui, le marché demande de plus en plus des FDES personnalisées afin d'être conforme aux exigences de la RE2020. Pour y répondre, le SNFA a développé un **configurateur de FDES : Config'Alu**. Ce configurateur permet aux adhérents de **personnaliser les FDES** afin qu'elles correspondent

mieux à la réalité d'un chantier donné. Les adhérents peuvent ainsi ajuster les paramètres majeurs (masse et type de vitrage, masse d'aluminium...) pour **obtenir des résultats plus précis et optimiser la représentation des produits, notamment ceux qui ont un faible poids carbone.** Config'Alu est déjà disponible pour les garde-corps, les fenêtres, les cloisons amovibles et les brise-soleil.

Pour chaque famille de produit, le SNFA insiste sur la prise en compte des **4 modules obligatoires de l'ACV dans les FDES :**

- Module A : production et construction
- Module B : utilisation
- Module C : fin de vie
- Module D : bénéfices et charges au-delà du système lorsque les matériaux sont recyclés ou réemployés en fin de vie.

Ce dernier module, souvent négligé, est pourtant déterminant pour l'aluminium : il reflète les bénéfices carbone liés à sa recyclabilité et permet de réduire significativement l'empreinte globale des menuiseries.



Le SNFA est l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs spécialisés dans les menuiseries extérieures en profilés aluminium (façades, fenêtres, portes, garde-corps, cloisons, vérandas, pergolas). Le SNFA compte plus de 170 adhérents.